

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	73 007	73 007		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 753	1 704	2 048	2 713
	Autres immobilisations corporelles	844 261	719 130	125 131	160 747
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	23 210		23 210	
ACTIF CIRCULANT	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	250		250	250
	TOTAL (II)	944 481	793 841	150 640	163 711
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
COMPTES DE REGULARISATION	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 383 362		1 383 362	2 011 334
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	13 420		13 420	60 865
	Charges constatées d'avance	39 029		39 029	42 786
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	2 923 648		2 923 648	3 060 767
	TOTAL (III)	4 359 460		4 359 460	5 175 752
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		5 303 941	793 841	4 510 100	5 339 463
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				250	
(2) dont créances à plus d'un an				378 894	415 172

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	545 299	545 299
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	1 065 833	1 252 462
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(72 996)	78 671
	Total des fonds propres (situation nette)	1 538 136	1 876 432
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 538 136	1 876 432
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	403 931	562 757
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	403 931	562 757
Provisions	Provisions pour risques	4 690	15 000
	Provisions pour charges	263 970	12 300
	Total des provisions	268 660	27 300
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	10	18
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	484 074	355 166
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	491 763	460 239
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 128	
	Autres dettes	2 130	3 274
	Produits constatés d'avance	1 309 268	2 054 277
	Total des dettes (1)	2 299 373	2 872 974
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	4 510 100	5 339 463
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 899 089	2 466 574
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	338 045	336 746
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	247 010	74 933
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	5 136 898	5 431 729
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	156 342	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	26 614	99 675
	Utilisations des fonds dédiés	377 226	460 969
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	280	10
Total des produits d'exploitation		6 282 415	6 404 062
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 773 834	1 688 732
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	363 092	368 649
	Salaires	2 661 796	2 641 484
	Cotisations sociales	1 323 615	1 261 054
	Dotation aux amortissements et dépréciations	53 816	65 734
	Dotation aux provisions	2 674	12 300
	Reports en fonds dédiés	218 400	410 208
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	3 408	915
Total des charges d'exploitation		6 400 636	6 449 077
RESULTAT D'EXPLOITATION		(118 221)	(45 015)

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(118 221)	(45 015)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 959	29 783
	Autres intérêts et produits assimilés	55 965	72 245
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		58 924	102 028
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		58 924	102 028
RESULTAT COURANT avant impôts		(59 297)	57 013
	Produits exceptionnels		60 259
	Charges exceptionnelles		14 712
RESULTAT EXCEPTIONNEL			45 547
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		13 699	23 889
TOTAL DES PRODUITS		6 341 339	6 566 349
TOTAL DES CHARGES		6 414 335	6 487 678
EXCEDENT ou DEFICIT		(72 996)	78 671
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		167 093	
Bénévolat			
TOTAL		167 093	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		167 093	
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		167 093	

ADEUS

L'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur

Association

Quartier COOP – La Cave à Vins

2 allée Käthe Kollwitz

67000 STRASBOURG

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ADEUS

L'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur

Association

Quartier COOP – La Cave à Vins

2 allée Käthe Kollwitz

67000 STRASBOURG

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ADEUS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADEUS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés aux paragraphes de l'annexe aux comptes annuels :

- « Changement de méthode comptable » en page 11 concernant l'application du Règlement ANC n°2022-06 appliqué pour la première fois pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 ;
- « Engagement de retraite » en page 10 exposant notamment les conséquences en poste « fonds associatifs » de la valorisation des indemnités départ à la retraite découlant du nouvel accord d'entreprise.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

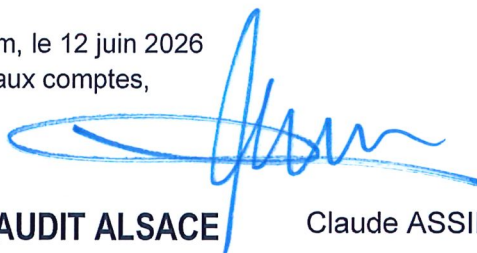
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 12 juin 2026
Le commissaire aux comptes,



IN EXTENSO AUDIT ALSACE

Claude ASSIE

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	73 007	73 007		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 753	1 704	2 048	2 713
ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations corporelles	844 261	719 130	125 131	160 747
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	23 210		23 210	
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	250		250	250
	TOTAL (II)	944 481	793 841	150 640	163 711
COMPTES DE REGULARISATION	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 383 362		1 383 362	2 011 334
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	13 420		13 420	60 865
	Charges constatées d'avance	39 029		39 029	42 786
TOTAL ACTIF (I à VII)	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	2 923 648		2 923 648	3 060 767
	TOTAL (III)	4 359 460		4 359 460	5 175 752
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		5 303 941	793 841	4 510 100	5 339 463
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				250	
(2) dont créances à plus d'un an				378 894	415 172

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	545 299	545 299
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 065 833	1 252 462
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(72 996)	78 671
	Total des fonds propres (situation nette)	1 538 136	1 876 432
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	1 538 136	1 876 432
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	403 931	562 757
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	403 931	562 757
Provisions	Provisions pour risques	4 690	15 000
	Provisions pour charges	263 970	12 300
	Total des provisions	268 660	27 300
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	10	18
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	484 074	355 166
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	491 763	460 239
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 128	
	Autres dettes	2 130	3 274
	Produits constatés d'avance	1 309 268	2 054 277
	Total des dettes (1)	2 299 373	2 872 974
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	4 510 100	5 339 463
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 899 089	2 466 574
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	338 045	336 746
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	247 010	74 933
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	5 136 898	5 431 729
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	156 342	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	26 614	99 675
	Utilisations des fonds dédiés	377 226	460 969
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	280	10
Total des produits d'exploitation		6 282 415	6 404 062
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 773 834	1 688 732
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	363 092	368 649
	Salaires	2 661 796	2 641 484
	Cotisations sociales	1 323 615	1 261 054
	Dotation aux amortissements et dépréciations	53 816	65 734
	Dotation aux provisions	2 674	12 300
	Reports en fonds dédiés	218 400	410 208
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	3 408	915
Total des charges d'exploitation		6 400 636	6 449 077
RESULTAT D'EXPLOITATION		(118 221)	(45 015)

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(118 221)	(45 015)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 959	29 783
	Autres intérêts et produits assimilés	55 965	72 245
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		58 924	102 028
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		58 924	102 028
RESULTAT COURANT avant impôts		(59 297)	57 013
Produits exceptionnels			60 259
Charges exceptionnelles			14 712
RESULTAT EXCEPTIONNEL			45 547
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		13 699	23 889
TOTAL DES PRODUITS		6 341 339	6 566 349
TOTAL DES CHARGES		6 414 335	6 487 678
EXCEDENT ou DEFICIT		(72 996)	78 671
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature		167 093	
Bénévolat			
TOTAL		167 093	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens		167 093	
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL		167 093	

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXES

Annexe au Bilan

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **4 510 100 euros**
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de **6 341 339 euros**
 - un total charges de **6 414 335 euros**
 - dégage un résultat de **-72 996 euros**

L'exercice considéré débute le **01/01/2025**, finit le **31/12/2025** et a une durée de **12 mois**.

Les notes ou tableaux ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par la direction de **Association ADEUS** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général (règlement ANC 2022-06 et du règlement ANC 2023-03).

L'application des conventions générales comptables s'est faite dans le respect des principes de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

MODES ET METHODES D'EVALUATION

Immobilisations corporelles

Concernant l'application du règlement sur les actifs, la société a retenu les hypothèses suivantes :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

L'association applique les mesures de simplification définies pour les Petites Entreprises (soit les entités ne dépassant pas 2 des 3 critères suivants : total bilan > 7.500 K€, C.A > 15.000 K€ et effectif > 50) et a retenu comme durée d'amortissement, la durée d'usage pour l'amortissement des actifs non décomposables.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, brevets et droits similaires	3 ans
- Installations techniques , matériel & outillage industriels	3 ans
- Installations générales, agencements	1 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier de bureau & informatique, mobilier	3 à 10 ans

Stocks et en cours

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds dédiés

Le programme partenarial évolue tout au long de l'année en fonction des priorités et du contexte. Les fonds dédiés permettent d'ajuster les travaux du programme partenarial non finalisés ou les sous-traitances afférentes, en les reportant sur l'année suivante afin de pouvoir les finaliser.

Comptablement ces décalages se traduisent par la création ou la reprise de Fonds Dédiés dont le suivi détaillé fait l'objet d'une note ci-après dans la rubrique "variation des fonds dédiés".

Règles et Méthodes Comptables

Provisions pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent probables.

Une provision pour risques et charges est constituée lorsqu'on constate l'existence d'un engagement vis-à-vis d'un tiers à la date de clôture de l'exercice et qu'une sortie de ressources est certaine et probable à la date d'arrêt des comptes sans contrepartie équivalente. Les provisions pour litige sont estimées en fonction des demandes faites par les plaignants, des éléments juridiques et de l'état d'avancement de la procédure.

Engagement de retraite

Au cours de l'exercice 2021, l'association a décidé d'externaliser la gestion des indemnités de fin de carrière à hauteur de 214 000 €. Au 31/12/2025 le montant externalisé est actualisé à 191 930 € suite à divers départs à la retraite.

En complément de cela l'association comptabilise dans ses comptes, le cas échéant, une provision pour indemnités de départ à la retraite pour la part des engagements non couverte par le contrat d'externalisation.

Au cours de l'exercice 2025 l'Agence a validé un nouvel accord d'entreprise qui se réfère désormais à la convention collective "Syntec" ce qui impacte la valorisation des indemnités de départ à la retraite. L'écart de valorisation à l'ouverture de l'exercice a été comptabilisé en réduction des fonds associatifs pour 265 300 €, et seule la variation de l'exercice figure au compte de résultat.

Au 31/12/2025, compte tenu de l'évolution de la masse salariale, le montant total de l'indemnité arrondie à la centaine la plus proche s'élève à **455 900 Euros**.

Elle a été calculée selon les hypothèses de calcul suivantes :

- Taux moyen de progression des salaires	:	1.50 %
- Taux d'actualisation	:	3.96 %
- Taux de rotation du personnel	:	2.50 %
- Age de départ à la retraite	:	64 ans
- Indemnité calculée charges sociales comprises.	:	
- Convention collective applicable	:	N/A

Le calcul de l'indemnité étant supérieur au montant externalisé, la provision pour charges a été ajustée en conséquence.

Règles et Méthodes Comptables

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Changement de méthode comptable - Première application du règlement ANC 2022-06

À compter de l'exercice ouvert le 01/01/2025, l'association a appliqué les dispositions du **Règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022** modifiant le **Plan Comptable Général** et ayant des incidences sur le **Règlement ANC n° 2018-06**.

Ce règlement entraîne notamment :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

La première application de ces dispositions constitue un changement de méthode comptable résultant d'un changement de réglementation. Des éléments de comparaison figurant dans la colonne N-1 n'ont pas été retraités.

Effectifs

Au 31/12/2025, le nombre de salariés présents à l'Agence est de 55 pour un volume de 54 ETP sur l'ensemble de l'année (contre 53 ETP en 2024).

Litiges

Plus aucune provision pour litige n'est provisionnée dans les comptes.

Règles et Méthodes Comptables

Informations relatives au volontariat

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relatives au volontariat, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts dirigeants bénévoles et salariés s'élève à 243 293 €

Par ailleurs, il n'y a pas à l'Agence de prestations de bénévoles susceptibles d'être valorisées

Enregistrement des subventions pluriannuelles

A compter de 2022, les subventions pluriannuelles sont enregistrées pour la totalité du montant de la convention soit, en produits pour la part qui concerne l'exercice et en produits constatés d'avance pour la part relative aux exercices futurs.

Annexe des comptes clos au 31/12/2025

INFORMATIONS GENERALES ET FAITS CARACTERISTIQUES

Informations générales

L'Agence a pour objet, en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, en particulier la Loi dite « ALUR » du 24 mars 2014 et ses textes subséquents, la réalisation de tous travaux permettant l'élaboration de tous projets de territoire, d'aménagement ou d'urbanisme, notamment d'observation, de réflexions, de suivi des évolutions territoriales et de prospective, la réalisation de tous travaux permettant l'accompagnement de politiques publiques et d'expérimentations, dans un souci d'harmonisation des politiques d'aménagement et de développement urbain et régional, et de cohérence des projets de ses membres.

Elle a vocation à intervenir dans les domaines de l'urbanisme, du développement et de l'aménagement, plus particulièrement, dans les domaines de l'habitat et du logement, du développement économique et social, du génie urbain, de la mobilité et des transports, des paysages, du foncier et de l'environnement naturel et urbain, des loisirs, du tourisme, de la formation, de la culture et la communication ainsi que de la coopération transfrontalière.

Elle constitue une plateforme d'échanges, un centre interdisciplinaire d'expertise, de ressources, d'études, de recherches et d'innovation, de conseils et d'assistance technique.

Elle peut constituer un Observatoire local des Loyers en conformité avec l'article 6 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014.

Elle ne poursuit aucun but lucratif.

Cet objet social s'inscrit notamment dans le cadre des dispositions de l'article L.132-6 du Code de l'Urbanisme.

Faits caractéristiques de l'exercice

En 2025 l'Agence a incorporé dans ses comptes les avantages en nature liés à la mise à disposition des locaux par la ville ainsi que diverses salles et matériels lors de la 46ème rencontre ayant eu lieu en octobre 2025. Le total contributions en nature pour l'année 2025 représente 167 093 €.

Au cours de l'exercice 2024 et 2025, le projet EMC2 a engendré une forte augmentation des subventions reçues ainsi qu'une augmentation symétrique des charges de sous-traitance engagée pour le projet qui s'achèvera courant de l'année 2026.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	73 007				73 007
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	73 007				73 007

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 753				3 753
	Instal., agencement, aménagement divers	32 173		17 097		49 270
	Matériel de transport	29 456				29 456
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	765 096		439		765 535
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours			23 210		23 210
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	830 478		40 746		871 224

BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
--	--	--	--	--	--	--

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	250				250
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	250				250

TOTAL	903 735		40 746			944 481
--------------	----------------	--	---------------	--	--	----------------

Amortissements

Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres		73 007		73 007
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		73 007		73 007

CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels		1 040	665	1 704
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		16 472	4 478	20 950
	Matériel de transport		29 456		29 456
	Matériel de bureau, mobilier		620 050	48 673	668 723
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		667 018	53 816	720 834

TOTAL		740 024	53 816		793 841
--------------	--	----------------	---------------	--	----------------

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	15 000		12 984	2 016
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires		308 400	44 430	263 970
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	12 300	(9 626)		2 674
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	27 300	298 774	57 414	268 660
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		27 300	298 774	57 414	268 660
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			2 674	26 614	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	250	250	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	1 383 362	1 010 062	373 300
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	200	200	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 253	12 253	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	967	967	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	39 029	33 435	5 594
TOTAL DES CREANCES		1 436 062	1 057 168	378 894
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	10	10		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	484 074	484 074		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	63 293	63 293		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	343 325	343 325		
	Impôts sur les bénéfices	13 699	13 699		
	Taxes sur la valeur ajoutée	20 510	20 510		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	50 936	50 936		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	12 128	12 128		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	2 130	2 130		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	1 309 268	908 984	400 284	
TOTAL DES DETTES		2 299 373	1 899 089	400 284	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	545 299				545 299
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	1 252 462	78 671		265 300	1 065 833
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	78 671	(78 671)		72 996	(72 996)
Situation nette	1 876 432			338 296	1 538 136
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 876 432			338 296	1 538 136

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						1	
Cf.état Subventions d'exploitation	562 756	218 400	377 226			403 930	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	562 756	218 400	377 226			403 930	

Subventions d'exploitation

Subventions d'exploitation	Fds dédiés clôt. N-1	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôt. N	
			Mt global	dt rbst		Mt global	dt pjts ss
ALMOND Accompagnement cyber gouvernance	6 348		4 968			1 380	
SERS / AUBRY Faisabilité aménagt loc	9 600		9 600				
CONSEIL / AVOCATS Loi 3DS/Diag ZA	5 820		2 218			3 602	
PUBLIC IA - séminaire et formation IA	11 640		11 640				
Agence événementielle 46ème rencontre	204 000		204 000				
Programme partenarial	313 348	218 400	144 800			386 948	
Sous-traitance Parc du Ried	12 000					12 000	
Totalisation	562 756	218 400	377 226			403 930	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			39 029
CCA : Sous-traitance informatique 2026		4 833	
CCA : Assurances 2026		2 369	
CCA : Maintenance et support informatique 2026/27		29 667	
CCA : Abonnements documentation 2026		620	
CCA : Abonnements divers 2026		1 541	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			39 029

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			1 309 268
Subvention : Programme partenarial 2026		197 648	
Subvention : Programme partenarial 2026/27/28/29		654 600	
Subvention : Programme partenarial EMC2		457 020	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			1 309 268

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Avantage en nature location bien immobilier	117 093	
Mises à disposition de biens pour la 46è rencontre	50 000	
	167 093	
Bénévolat		
Total	167 093	

Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Avantage en nature location bien immobilier	117 093	
Mises à disposition de biens pour la 46è rencontre	50 000	
	167 093	
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	167 093	

In Extenso

AUDIT

ADEUS

L'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur

Association

Quartier COOP – La Cave à Vins

2 allée Käthe Kollwitz

67000 STRASBOURG

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2025

IN EXTENSO AUDIT ALSACE

Siège social : 5 Allée d'Helsinki – 67300 SCHILTIGHEIM

SARL au capital de 10 000 euros

534 428 875 RCS STRASBOURG

Membre de la Compagnie Régionale des commissaires aux comptes de Colmar

Membre du Conseil Régional de l'ordre des experts comptables de Strasbourg

ADEUS

L'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur

Association

Quartier COOP – La Cave à Vins

2 allée Käthe Kollwitz

67000 STRASBOURG

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association ADEUS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Structure	Subvention	Cotisation	TOTAL
1. État	421.146€	0€	421.146€
2. Eurométropole de Strasbourg	2.792.320€	134.003€	2.926.323€
3. Collectivité Européenne d'Alsace	290.035€	29.965€	320.000€
4. Région Grand Est	266.135€	14.401€	280.536€
5. Ville d'Erstein		287€	287€
6. Ville de Bischwiller		316€	316€
7. Ville de Haguenau		934€	934€
8. Commune de Kolbsheim		26€	26€
9. Communauté de communes de la basse Zorn	101.000€	4.611€	105.611€
10. Communauté de communes de la vallée de Villé		2.790€	2.790€
11. SCOTERS	134.219€	15.781€	150.000€
12. PETR de l'Alsace du Nord	30.000€	4.907€	34.907€
13. PETR Sélestat Alsace centrale	136.600€	2.019€	138.619€
14. Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole	19.190€	1.035€	20.225€
16. Port Autonome de Strasbourg		1.035€	1.035€
17. École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg		1.035€	1.035€
18. Université de Strasbourg		1.035€	1.035€
19. Ville de Strasbourg		7.555€	7.555€
20. Communauté d'agglomération de Haguenau	187.400€	25.674€	213.074€
21. PETR Bande rhénane Nord		1.441€	1.441€

1. ÉTAT	Total des produits :	421.146 €
----------------	-----------------------------	------------------

<i>5 sièges au Conseil d'Administration 1 siège au Bureau</i>		
M.	KLEIN Olivier	Recteur de l'Académie de Strasbourg
Mme	ALBERTI Angélique	Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Grand Est
M.	GARNIER Laurent	Directeur régional des Finances publiques Grand Est et Bas-Rhin
M.	LAHEURTE Renaud <i>Siège au Bureau 4^e vice-président</i>	Directeur départemental des Territoires du Bas-Rhin
M.	MAZOYER David	Directeur régional adjoint de l'Environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est

2. EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG	Total des produits :	2.926.323 €
---------------------------------------	-----------------------------	--------------------

<i>15 sièges au Conseil d'Administration 4 sièges au Bureau</i>		
M.	AGHA-BABAEI Syamak	3 ^e vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg Premier adjoint au maire de la ville de Strasbourg
Mme	BARSEGHIAN Jeanne	1 ^{re} vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg Maire de la ville de Strasbourg
Mme	DAMBACH Danielle	2 ^e vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg Maire de la ville de Schiltigheim
Mme	IMBS Pia	Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg Maire de la commune de Holtzheim
Mme	JAMPOC-BERTRAND Nathalie	15 ^e vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg Adjointe au maire de la Ville de Schiltigheim
Mme	JEAN Anne-Marie	5 ^e vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg Conseillère municipale déléguée de la ville de Strasbourg
M.	JUND Alain	6 ^e vice-président de l'Eurométropole de Strasbourg Conseiller municipal délégué de la ville de Strasbourg

Mme	KANNENGIESER Michèle <i>Siège au Bureau Trésorière</i>	Conseillère de l'Eurométropole de Strasbourg Maire de la commune de La Wantzenau
M.	KREYER Céleste	Conseiller de l'Eurométropole de Strasbourg Adjoint au maire de la commune d'Eschau
M.	PERRIN Pierre	Conseiller de l'Eurométropole de Strasbourg Maire de la commune de Souffelweyersheim
M.	PRÈVE Jean-Paul	Conseiller délégué de l'Eurométropole de Strasbourg Maire de la commune d'Oberschaefolsheim
M.	SCHAAL René <i>Siège au Bureau Secrétaire</i>	Conseiller de l'Eurométropole de Strasbourg Maire de la commune de Lipsheim
Mme	SCHAETZEL Françoise <i>Siège au Bureau Présidente</i>	7 ^e vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg Conseillère municipale déléguée de la ville de Strasbourg
M.	SOULET Benjamin <i>Siège au Bureau 2^e vice-président</i>	Conseiller de l'Eurométropole de Strasbourg 13 ^e adjoint au maire de la ville de Strasbourg
M.	WERLEN Jean	Conseiller de l'Eurométropole de Strasbourg Conseiller municipal délégué de la ville de Strasbourg

3. COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE	Total des produits :	320.000 €
--	----------------------	------------------

<i>4 sièges au Conseil d'Administration 1 siège au Bureau</i>		
Mme	GRAEF-ECKERT Catherine <i>Siège au Bureau 3^e vice-présidente</i>	4 ^e vice-présidente de la Collectivité européenne d'Alsace Conseillère de l'Eurométropole de Strasbourg Maire de la commune de Lingolsheim
M.	HOERLÉ Jean-Louis	9 ^e vice-président de la Collectivité européenne d'Alsace Maire de la ville de Bischheim Conseiller de l'Eurométropole de Strasbourg
M.	WOLF Étienne	Conseiller d'Alsace Maire de la ville de Brumath
M.	ZAEGEL Sébastien	Conseiller d'Alsace

4. RÉGION GRAND EST	Total des produits :	280.536 €
----------------------------	-----------------------------	------------------

<i>1 siège au Conseil d'Administration</i> <i>1 siège au Bureau</i>		
Mme	ALOIRD Régine <i>Siège au Bureau</i> <i>5^e vice-présidente</i>	Conseillère régionale Grand Est Présidente du Groupement des usagers des Ports de Strasbourg

5. VILLE D'ERSTEIN	Total des produits :	287 €
---------------------------	-----------------------------	--------------

<i>1 siège au Conseil d'Administration</i>		
M.	DINTRICH Benoît	Maire de la commune d'Erstein

6. VILLE DE BISCHWILLER	Total des produits :	316 €
--------------------------------	-----------------------------	--------------

<i>1 siège au Conseil d'Administration</i>		
M.	NETZER Jean-Lucien	Maire de la commune de Bischwiller

7. VILLE DE HAGUENAU	Total des produits :	934 €
-----------------------------	-----------------------------	--------------

<i>1 siège au Conseil d'Administration</i> <i>1 siège au Bureau</i>		
M.	STURNI Claude <i>Siège au Bureau</i> <i>7^e vice-président</i>	Maire de la ville de Haguenau vice-président de la Région Grand Est

8. COMMUNE DE KOLBSHEIM	Total des produits :	26 €
--------------------------------	-----------------------------	-------------

COMMUNE DE KOLBSHEIM <i>1 siège au Conseil d'Administration</i>		
Mme	KESSOURI Annie	Maire de la commune de Kolbsheim

9. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN	Total des produits :	105.611 €
---	-----------------------------	------------------

<i>1 siège au Conseil d'Administration</i> <i>1 siège au Bureau</i>		
M.	RIEDINGER Denis <i>Siège au Bureau</i> <i>9^e vice-président</i>	Président de la communauté de communes de la Basse Zorn

10. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE VILLÉ	Total des produits :	2.790 €
---	-----------------------------	----------------

<i>1 siège au Conseil d'Administration</i>		
M.	JANUS Serge	Président de la communauté de communes de la vallée de Villé Maire de la commune de Breitenau

11. SYNDICAT MIXTE DU SCOTERS (STRASBOURG)	Total des produits :	150.000 €
---	-----------------------------	------------------

1 siège au Conseil d'Administration 1 siège au Bureau		
M.	ULRICH Xavier Siège au Bureau 1 ^{er} vice-président	Membre du Bureau du syndicat mixte du SCOTERS 4 ^e vice-président de la communauté de communes du Pays de la Zorn Maire de la commune de Schwindratzheim

12. PETR de l'ALSACE DU NORD	Total des produits :	34.907 €
-------------------------------------	-----------------------------	-----------------

1 siège au Conseil d'Administration		
M.	SUSS Jean-Marc	Conseiller communautaire de la communauté de communes de la Basse Zorn Premier adjoint au maire de la commune de Weitbruch

13. PETR SÉLESTAT-ALSACE CENTRALE	Total des produits :	138.619 €
--	-----------------------------	------------------

1 siège au Conseil d'Administration		
M.	BARBIER Patrick	Président du PETR Sélestat-Alsace centrale Maire de la commune de Muttersholtz

14. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ALSACE EUROMÉTROPOLE	Total des produits :	20.225 €
--	-----------------------------	-----------------

1 siège au Conseil d'Administration 1 siège au Bureau		
M.	LINGENHELD Georges (jusqu'au 23/11/2025) Siège au Bureau 8 ^e vice-président A partir du 24/11/2025	Vice-président « Industrie » et membre du Bureau de la Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole Nouveau représentant à désigner

15. PORT AUTONOME DE STRASBOURG	Total des produits :	1.035 €
--	-----------------------------	----------------

<i>1 siège au Conseil d'Administration</i>		
Mme	MERLIN Claire	Directrice générale

16. ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE STRASBOURG (ENSAS)	Total des produits :	1.035 €
--	-----------------------------	----------------

<i>1 siège au Conseil d'Administration</i>		
Mme	CAMONIN Julie	Co-directrice par intérim de l'ENSAS

17. UNIVERSITÉ DE STRASBOURG	Total des produits :	1.035 €
-------------------------------------	-----------------------------	----------------

<i>1 siège au Conseil d'Administration</i>		
M.	DE MATHELIN Michel	Vice-président « Valorisations et relations avec le monde socio-économique » de l'UNISTRA

18. VILLE DE STRASBOURG	Total des produits :	7.555 €
--------------------------------	-----------------------------	----------------

Représentée par **Madame Jeanne BARSEGHIAN**, maire de Strasbourg, et 1^{er} vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, disposant à ce titre d'un siège au Conseil d'administration.

19. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU	Total des produits :	213.074 €
---	----------------------	------------------

Représentée par **Monsieur STURNI Claude**, président, et maire de la ville de Haguenau

20. PETR BANDE RHÉNANE NORD	Total des produits :	1.441 €
------------------------------------	----------------------	----------------

Représentée par **Monsieur GIRAUD Philippe**, Vice-président de la Communauté de communes de la Plaine du Rhin et maire de Schaffhouse-près-Seltz.

Fait à Schiltigheim, le 12 juin 2026
Le commissaire aux comptes,



IN EXTENSO AUDIT ALSACE

Claude ASSIE